Version française

Communication client – Transition vers T+1

Principaux points à retenir

Le passage au T+1 le 11 octobre 2027 réduira le temps disponible pour réaliser les principales étapes post-marché et traiter d'éventuelles exceptions avant le règlement.

Une préparation en amont permettra de préserver la fluidité et l'efficacité du traitement de vos transactions dans ce nouvel environnement. Nous vous invitons notamment à revoir le timing de vos allocations, confirmations et informations de règlement, et à vous assurer que vos SSI sont à jour.

Selon votre organisation, les contraintes liées aux fuseaux horaires, au funding et aux opérations de change pourront également nécessiter une attention particulière. Kepler Cheuvreux reste pleinement disponible pour revoir avec vous votre modèle d'allocation, votre niveau de STP et vos processus post-trade, afin d'identifier ensemble les possibilités de simplification et d'automatisation de vos flux.

Chère cliente, cher client,

À compter du 11 octobre 2027, les marchés de titres de l'UE/EEE, du Royaume-Uni et de la Suisse passeront de manière coordonnée à un cycle de règlement-livraison en T+1. Dans l'Union européenne, cette transition s'inscrit dans l'évolution du cadre réglementaire CSDR, tandis que le Royaume-Uni, la Suisse et le Liechtenstein mettront en œuvre le T+1 dans le cadre de leurs dispositifs respectifs.

Le raccourcissement du cycle de règlement réduira significativement le temps disponible pour réaliser les différentes étapes post-marché, notamment les allocations, les confirmations, le matching des instructions et le traitement d'éventuelles exceptions.

Pourquoi cette préparation est importante

Cette transition nécessite une préparation coordonnée afin de préserver la fluidité du traitement de vos transactions et de disposer de suffisamment de temps pour identifier et résoudre d'éventuelles exceptions avant le règlement.

Dans l'Union européenne, de nouvelles exigences réglementaires relatives aux processus d'allocation et de confirmation entreront progressivement en application en amont du passage au T+1, avec une première échéance réglementaire fixée au 7 décembre 2026. Elles concerneront notamment les interactions entre les entreprises d'investissement et certains de leurs clients professionnels dans le cadre des processus d'allocation et de confirmation.

Tests de marché en 2027

La préparation au passage à T+1 comprend également plusieurs fenêtres de tests de marché coordonnées en 2027, destinées aux participants de marché concernés afin de leur permettre de tester leur préparation au T+1 ainsi que leurs interactions avec les autres acteurs de la chaîne de règlement-livraison.

Fenêtre	Dates
1	1er au 12 février
2	19 au 30 avril
3	17 au 28 mai
4	28 juin au 9 juillet
5	23 août au 10 septembre

Le cas échéant, Kepler Cheuvreux pourra vous contacter afin de coordonner des tests bilatéraux portant sur les flux d'allocation, de confirmation et post-négociation au cours de ces périodes.

Ce que nous vous invitons à préparer

1. Allocations et confirmations en T+0

Pour les transactions et clients entrant dans le champ des exigences réglementaires applicables, les allocations et confirmations devront être transmises dans les délais prévus. Lorsque le processus d'allocation nécessite une intervention ou la transmission d'informations de la part du client, nous vous invitons à transmettre vos allocations et les informations nécessaires au règlement le plus tôt possible en Trade Date. Cela facilitera l'instruction et le matching des opérations en T+0 et permettra de disposer du temps nécessaire au traitement d'éventuelles exceptions avant le démarrage du cycle de règlement. Toute modification d'allocation ou de données de règlement devrait également être communiquée le plus tôt possible en Trade Date.

2. Standard Settlement Instructions (SSI)

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre vos SSI à jour, par retour de mail, ainsi que, si possible, les règles appliquées par vos dépositaires pour la détermination des places de règlement-livraison. Si vous utilisez la plateforme Omgeo ALERT, nous vous prions également de bien vouloir nous reconfirmer votre acronym ALERT afin que nous puissions nous assurer que vos SSI sont bien à jour. Des données de règlement exactes et à jour contribueront à limiter les exceptions et à faciliter le traitement des transactions dans les délais raccourcis du cycle T+1.

Points à revoir selon votre organisation

- **Clients opérant en dehors des fuseaux horaires européens :** nous vous invitons à vérifier que vos horaires opérationnels et votre dispositif de support permettent de transmettre les allocations, confirmations et informations nécessaires au règlement dans les délais requis en Trade Date en Europe.
- **Funding et opérations de change :** si vos flux de règlement impliquent plusieurs devises, nous vous invitons à revoir vos dispositifs de funding et de change afin de vous assurer que les besoins de liquidité et de devises pourront être couverts dans les délais raccourcis du cycle T+1.

Un accompagnement adapté à vos processus

Nos équipes restent pleinement disponibles pour revoir avec vous vos processus et paramétrages post-trade actuels et identifier les leviers permettant de fluidifier et d'automatiser davantage vos flux.

Comment Kepler Cheuvreux peut vous accompagner

- **Revue du modèle d'allocation :** analyse du processus actuel et identification des éventuels points de friction dans le futur environnement T+1.
- **Amélioration du niveau de STP :** identification des processus encore manuels et des possibilités de standardisation ou d'automatisation.
- **Évolution des flux :** accompagnement dans le cadre d'un passage à FIX, CTM ou à toute autre solution adaptée à votre organisation.
- **Paramétrages post-trade :** revue conjointe de nos paramètres et échanges de données afin de favoriser un traitement aussi automatisé et efficace que possible.

Votre coopération sur ces différents points contribuera à assurer une transition aussi fluide que possible, à limiter les interventions manuelles et à préserver la qualité et l'efficacité du traitement de vos transactions dans le futur environnement T+1.

Nos équipes poursuivent leurs travaux avec les infrastructures de marché, dépositaires et autres parties prenantes. Nous continuerons à vous tenir informés des principales étapes de la transition et des éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre.

Vous trouverez également en pièce jointe notre document de questions-réponses présentant plus en détail les principaux enjeux liés au passage à T+1. Pour toute question relative à cette transition, vous pouvez contacter notre équipe dédiée à l'adresse suivante : **t1eu@keplercheuvreux.com**

Nous vous remercions par avance pour votre coopération et votre accompagnement dans cette transition.

Bien cordialement,
Kepler Cheuvreux